

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**N°066**

<b>OBJET : LA ROUTE D'OCCITANIE – LA DEPECHE DU MIDI</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 Juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, Mr MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNE

EXCUSES : M LECINA,, M BELMAS, Mme RIVEL qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Du 1<sup>er</sup> au 4 août 2020 « LA ROUTE D'OCCITANIE – LA DEPÊCHE DU MIDI » organise une course cycliste inscrite au calendrier UCI Europe Tour entre Pyrénées et Méditerranée. Le dimanche 2 août la Ville de CARCASSONNE a été désignée ville-départ pour la deuxième étape entre Carcassonne et Cap Découverte dans le Tarn.

Cette course, qui ouvre le nouveau calendrier International 2020, regroupe cette année un plateau prestigieux composé des meilleurs coureurs Français et Internationaux en préparation du Tour de France dont le départ de l'édition 2020 a été reporté au mois de septembre.

20 équipes de 7 coureurs prendront le départ à 11h40 du jardin André Chénier de cette course qui fêtera à cette occasion sa 44<sup>ème</sup> édition.

Trois sites seront à privilégier : le parking des équipes installé sur les contres allées du boulevard Jean Jaures, le podium des signatures Place Carnot et le village Départ au jardin André Chénier.

Toutes les mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ou autre seront mises en œuvre avec notamment, l'affichage du respect des gestes barrières, la distribution de flyers, le barriérage, la distribution de gel hydro-alcoolique.

Afin de contractualiser les conditions d'accueil de cette manifestation, l'organisateur propose à la Ville une convention qui fixe :

- La contribution financière pour un montant de 23 500€ (vingt-trois-mille-cinq-cent euros),
- Le soutien logistique attendu (podium - barrières - locaux).

Considérant les importantes retombées médiatiques par l'intermédiaire de la presse écrite, parlée, télévisée ; et économiques (présence des coureurs, de l'encadrement, des suiveurs, des officiels et des organisateurs) que ne manquera pas de susciter cette organisation au niveau local, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la proposition de l'organisateur et
- D'autoriser M. le Maire à signer et exécuter la convention à venir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées**

Accusé de réception et les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

011-211100698-20200716-delib160720066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/07/2020  
Affichage : 22/07/2020

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT